

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

-----  
COMITE LOCAL

### VAUX s/Vienne

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne*.

### Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

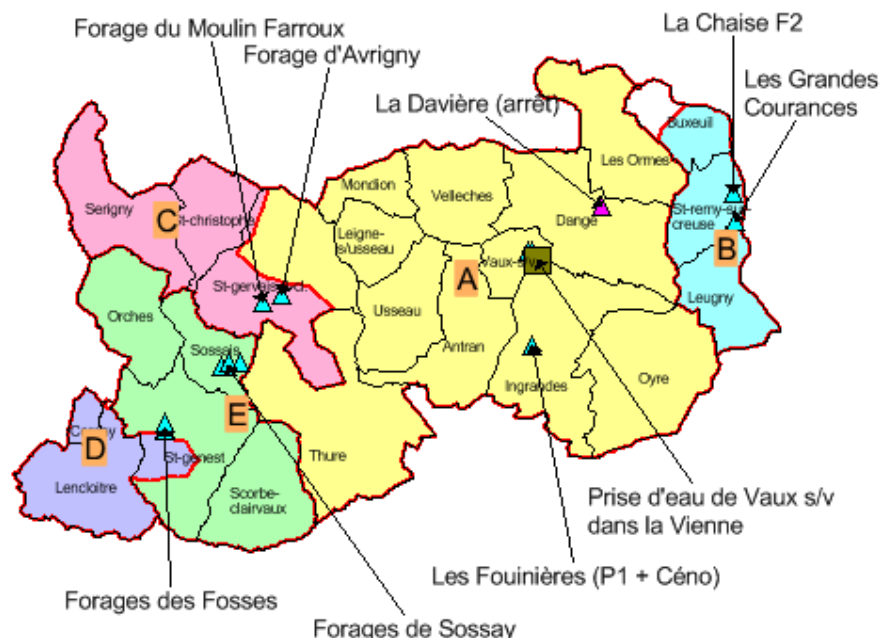
5 UDI ont été définies (unités A, B, C, D, E ci-dessous) afin de tenir compte des différentes sources d'approvisionnement en eau.

#### Origine de l'eau :

L'UDI **A** est alimentée par un mélange d'eaux issues des captages de *Vaux sur Vienne* : une prise d'eau de surface dans la rivière *Vienne* suivie d'une réalimentation de nappe alluviale et un pompage à partir de 2 forages dans le cénomanien.

Par ailleurs les forages de La Davière et des Fouinières sont à l'arrêt.

L'UDI **B** est desservie par les captages des *Grandes Courances et de La Chaise* sur St Rémy s/Creuse exploitant la nappe captive du cénomanien.



L'UDI **C** est desservie par les forages de St Gervais les Trois Clochers (*Moulin Farroux* et *Avrigny*) exploitant la nappe captive du cénomanien.

L'UDI **D** est alimentée par un mélange d'eaux issues du champ captant de *St Genest – les Fosses* (3 forages profonds de 40 m à 48 m). Enfin, l'UDI **E** est desservie par le champ captant de *Sossais* (4 forages).

**Traitement** : L'eau pompée dans la rivière *Vienne* à *Vaux sur Vienne* subit une décantation dans plusieurs bassins avant de s'infiltrer dans le sol. Elle est ensuite reprise par pompage dans des puits ou des galeries drainantes puis chlorée avant d'être distribuée à la population.

Les stations de *St Rémy sur Creuse* et de *St Gervais les Trois Clochers* possèdent une déferrisation suivie d'une désinfection au chlore gazeux.

Les stations de *St Genest-les Fosses* et *Sossais* possèdent une déferrisation suivie d'une désinfection au chlore gazeux et d'un traitement des pesticides sur du charbon actif en grains pour St Genest.

**Contrôle** : 169 prélèvements représentant 6846 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique

**Protection des ressources** : l'ensemble des captages possède un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec une inscription au fichier des Hypothèques.

## Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites et Réf de qualité	UNITES DE DISTRIBUTION (moyennes 2018)				
		A (Vaux s/V)	B (St Rémy s/c)	C (St Gervais)	D (St Genest)	E (Sossay)
pH	6,5 - 9	7,8	7,8	7,5	7,5	7,5
Conductivité ( $\mu$ S/cm à 25°C)	200 - 1100	401	527	757	805	820
TURBIDITE (NFU)	2	0,15	0,23	0	0,09	0
DURETE (TH en °F)	Néant	15	24	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>42</b>
FLUOR (en mg/l)	<b>1,5 mg/l</b>	0,52	0,48	0,74	0,15	0,23
NITRATES (en mg/l)	<b>50 mg/l</b>	8	0,2	0,5	21	13

### Bactériologie

● Les analyses bactériologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **de très bonne qualité** pour l'ensemble des unités de distribution.

### Minéralisation

● Les eaux distribuées sont bicarbonatées calciques. Leur minéralisation est moyenne (A, B) ou importante (C, D, E). Leur pH est légèrement basique.

### Turbidité

● Les eaux distribuées possèdent une bonne transparence qui se traduit par une faible turbidité, généralement inférieure à 0,5 NFU.

### Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une **dureté modérée (A), moyenne (B) et importante (C, D et E).**

### Fluor

● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux qui renferment des **quantités comprises entre 0,5 mg/l et 0,9 mg/l, ne nécessitent pas à priori, d'avoir recours à des apports complémentaires (sel fluoré ou comprimés fluorés).**

### Nitrates

● Les eaux distribuées en renferment des quantités **très faibles** (unités B, C) et **assez faibles** (unités A, D, E).

### Pesticides

● Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé des traces de pesticides dans l'eau de la station de l'UDI A (Esa métolachlore, Esa métazachlore, Oxa métolachlore et Oxa métazachlore) et à l'UDI D (Esa métolachlore) mais inférieures cependant à la limite de qualité fixée à 0,1  $\mu$ g/l par produit.

## Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires.**
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer.** Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable.** Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

### Pour plus d'informations...

*Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : Qualité de l'eau du robinet par ville.*

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

